



Original : français

N° : ICC-01/05-01/08 OA 10

Date : 2 mars 2012

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit : Mme la juge Anita Ušacka, juge président
M. le juge Sang-Hyun Song
Mme la juge Akua Kuenyehia
M. le juge Erkki Kourula
M. le juge Daniel David Ntanda Nsereko

SITUATION EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
AFFAIRE
LE PROCUREUR
c. JEAN-PIERRE BEMBA GOMBO

Public

Dépôt de la désignation d'un conseil de la défense

Origine : Le Greffe

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Ms. Fatou Bensouda, Deputy Prosecutor
Mr. Fabricio Guariglia

Le conseil de la Défense

Mr. Aimé Kilolo-Musamba

Les représentants légaux des victimes

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

Ms. Silvana Arbia

Le greffier adjoint

Mr. Didier Preira

La Section d'appui aux conseils

Mr. Esteban Peralta Losilla

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

Le Greffe prie la Chambre d'appel de noter la désignation de Me Aimé Kilolo-Musamba comme conseil de la défense, exécutée par M. Jean-Pierre Bemba Gombo le 1^{er} mars 2012, qui se trouve en annexe.



Esteban Peralta Losilla, Chef, Section d'appui aux conseils
pour
Silvana Arbia, Greffier

Fait le 2 mars 2012

À La Haye, Pays-Bas